



Céreste en Luberon

La Gazette

www.cereste.fr

Bulletin Municipal - N° 44 Novembre 2009

L'Edito

Par Gérard Baumel, Maire

A l'heure où s'annoncent de grands changements avec la réforme des collectivités locales, qu'en est-il des communes et des communautés de communes ? Que se passera-t-il après l'application de la future législation ? Autant de questions que se posent légitimement nos concitoyens. Plus prosaïquement, comment ces réformes vont-elles se traduire pour notre commune de Céreste.

En 2014, la couverture intercommunale du territoire sera achevée. Il y a fort à craindre que le mouvement qui a conduit à regrouper les petites communes en communautés de communes se double d'un autre phénomène, la disparition à terme des petites communautés d'un seuil de moins de 15 000 habitants. Celles-ci, au regard des contingences de continuité territoriale, seront vraisemblablement absorbées par la ville voisine qui constituera pour cela une communauté d'agglomérations (50 000 hab). Il n'est pas sûr d'y gagner beaucoup, mais on peut y perdre sinon son âme, du moins une certaine autonomie qui est jusqu'à présent synonyme de démocratie locale.

Pour nous Cérestains il est important d'anticiper ces changements. C'est le rôle de la municipalité dont l'impératif premier est bien évidemment le maintien des taux des impôts communaux et intercommunaux au plus près de ceux en vigueur et sans changement à Céreste, depuis 1995.

Ce sont les seuls soucis qui nous guident dans le choix de l'appartenance à une communauté de communes, viabilité, autonomie, efficacité, clarté des objectifs et opportunité pour Céreste de se développer harmonieusement.

Notre souhait de rejoindre la communauté du pays d'Apt qui, avec ses 22000 habitants offre toutes les garanties évoquées plus haut, va se concrétiser très prochainement et sera le résultat de cette volonté. Alors il sera temps de détailler tous les bénéfices que nous en attendons pour Céreste.

Et si on parlait un peu d'intercommunalité

L'intercommunalité est au cœur des débats de la réforme des collectivités locales qui prévoit d'ailleurs l'achèvement de la couverture nationale au 01 janvier 2014. A cette date, les préfets auront toute latitude pour intégrer les dernières communes isolées et supprimer les éventuelles enclaves. Mais avec 56 millions d'habitants et plus de 9 communes sur 10, la couverture territoriale est presque achevée (93% des communes pour 87% de la population française). Il ne reste en effet que 2600 communes encore non inter-communales.

36782 communes en France, une singularité de l'histoire.

L'intercommunalité a été et demeure encore dans notre pays un vaste chantier. La France avec plus de 36000 communes totalise à elle seule 40% des municipalités de toute l'Union Européenne. 32000 communes comptent moins de 2000 habitants et 10000 moins de 200. Richesse héritée de l'histoire, c'est une singularité bien française qui garantit une proximité réelle de l'action publique en même temps qu'un important gisement d'énergies civiques. Mais ce morcellement a pour contrepartie de limiter les capacités d'intervention individuelles des communes. C'est pour pallier ces difficultés structurelles que la coopération intercommunale est apparue dès la fin du 19ème siècle avec la création du syndicat communal à vocation unique (SIVU) puis les syndicats à vocation multiple (SIVOM) et les syndicats mixtes comme le Parc du Luberon. Cela a permis aux communes de s'associer pour répondre aux besoins d'équipement du territoire (électrification, adduction d'eau, assainissement, voirie...). Face pourtant à la complexité croissante de la gestion publique locale, la loi du 6 février 1992 a renforcé le mouvement sur la base du volontariat et de l'incitation en créant la communauté de communes.

Des avantages importants

De fait l'intercommunalité fait d'ores et déjà partie de notre quotidien. Mais très attachés à leur commune, qui est le creuset de la



démocratie locale et dont le Maire est l'émanation, peu de citoyens français connaissent réellement les rouages et le fonctionnement de l'intercommunalité. Combien d'habitants d'une ville moyenne sont en mesure de citer les villes faisant partie de leur intercommunalité ? Faites un test autour de vous ! A fortiori, combien peuvent évoquer une ou deux compétences dévolues à leur communauté de communes ?

Il semblerait qu'à une échelle moindre, le rapport d'un citoyen avec l'intercommunalité s'apparente au rapport du même citoyen avec l'Europe : Une vague réalité politique, un manque de lisibilité, une impression que les décisions importantes lui échappent. Pourtant, être dans une communauté, cela permet dans différents domaines de faire des économies. Pour les services à la population par exemple, pour les investissements lourds dont l'avance des frais est faite par la structure intercommunale en attendant le versement des subventions qui

sont d'ailleurs plus importantes pour les communautés que pour les communes isolées. Autant d'avantages auxquels s'ajoutent les différentes études réalisées par les communautés qui sont plus pertinentes et moins coûteuses sur des territoires élargis que si elles sont effectuées individuellement par chaque commune. C'est le cas pour les études mais aussi pour la réalisation des projets d'adduction d'eau, l'assainissement collectif, la création de déchetteries, la gestion des crèches, des offices de tourisme.

Comment fonctionnent elles ?

Les communautés de communes créées en 1992, à l'inverse des syndicats sont des structures à fiscalité propre qui votent et exécutent leur propre budget. Il y a une assemblée, constituée par les délégués des communes, que chaque conseil municipal désigne en son sein en début de mandat.

suite page 2

Office de Tourisme

Exposition "Espèces de champignons" du 23 au 28 novembre 2009 durant les heures d'ouverture de l'Office.

Cinéma

à la salle des Fêtes

14/11 à 20h45 "Hôtel Woodstock" en VO,
28/11 à 20h45 "Les herbes folles",
5/12 à 17h "Micmac à tire-larigot" pour le Téléthon,
12/12 à 20h45 "Les rubans blancs".

Vie bouliste

Assemblée générale annuelle de la boule cerestaine le 15 novembre à 10h30.

Football

Le 22 novembre à 15h au stade FCC contre Riez,
le 29 novembre à 15h au stade FCC contre Villeneuve,
le 13 décembre à 15h au stade FCC contre Corbières.

Accueil des nouveaux Cerestains

Samedi 21 Novembre 18h à la salle polyvalente rencontre avec la municipalité et les associations et pot de bienvenue.

Soirée Country Rock

Samedi 21 novembre 20h organisée par le comité d'animation. Repas "Chili con carne" et animation par un groupe de danseurs. 25€ la soirée. A partir de 22h. Entrée 6€ pour danser "Country", réservation à la médiathèque au 04 92 79 06 95.

Les lotos

Dimanche 29 novembre
Loto du Fil d'argent
14 heures à la salle des fêtes.

Samedi 12 décembre
Loto des écoles
14 heures à la salle des fêtes.

Samedi 26 décembre
Loto des sapeurs-pompiers
20h30 à la salle des fêtes.

Le rendez-vous de la solidarité

Téléthon

Il aura lieu le samedi 5 et le dimanche 6 décembre avec au programme de samedi, un moto cross derrière l'école (moto club), un rallye découverte du village (office de tourisme), une séance de ciné (la strada), une soirée dansante (comité d'animation) et le dimanche un apéritif offert par la municipalité clôturera le téléthon édition 2009.

Intercommunalité... suite

Il y a un président, élu par cette assemblée et qui en est l'organe exécutif à l'image du maire, des vices présidents et un bureau. La principale différence tient aux compétences. Les communes ont une compétence générale de principe alors que les communautés de communes ont des compétences spécialisées. Certaines sont obligatoires (aménagement de l'espace et actions de développement économique) et d'autres optionnelles. Celles-ci sont consenties par les communes sur la base d'un intérêt communautaire défini par les communes adhérentes.

Dès l'instant où une compétence est transférée, elle ne peut plus être exercée par la commune qui en est dessaisie.

En 2009, "la communauté type" compte un peu plus de 13 communes pour 21700 h. La hausse régulière du nombre de communes adhérentes à une communauté montre bien l'écart grandissant entre l'échelle du canton, qui avait pu dans les premiers temps servir de trame et celle des territoires communautaires qui tendent à s'élargir. Les difficultés rencontrées et qui font l'objet de discussions

restent l'enchevêtrement de structures intercommunales, éventuellement porteuses de dérives comme le doublement de services fonctionnel et la discussion entamée autour de l'élection directe au suffrage universel des élus intercommunaux.

Et l'intercommunalité à Cereste ?

Notre commune fait partie du syndicat d'électrification depuis 1927, du SIRTOM (ramassage et traitement des ordures ménagères) depuis qu'on ne vide plus au "Derunal", du Parc du Luberon depuis 1977, du syndicat de rivières et du syndicat intercommunal de la fourrière. Ces collaborations qui sont depuis toujours fructueuses et basées sur la confiance se sont pérennisées. Mais au-delà, pour respecter la loi il fallait intégrer une communauté de communes.

La municipalité, ayant dès 2001 décidé de suivre cette voie, a rallié la communauté de communes de Haute-Provence, qui était alors la seule avec laquelle Cereste était en continuité territoriale. En 2003, les communes voisines de Viens et de

Saint-Martin de Castillon ont à leur tour adhéré à une communauté de communes, celle du pays d'Apt (CCPA). Du fait de cette adhésion, et parce que la continuité territoriale rendait l'opération possible, la municipalité dès 2007 s'est prononcée pour un changement de communauté. Son but, faire vivre d'autres projets et d'autres perspectives plus en adéquation avec les ambitions municipales dans une communauté de taille moyenne ne risquant pas d'être transformée en communauté d'agglomérations. C'est une délibération de mai 2008, prise par la nouvelle équipe municipale, qui a validé ce choix, accepté à l'unanimité par les 10 communes composant la CCPA. A l'heure actuelle ne reste plus que l'arrêté Préfectoral entérinant cette décision pour que dès le 1er janvier prochain Cereste rejoigne le pays d'Apt. Une certaine logique puisque, déjà adhérente au SIRTOM, très impliquée dans le fonctionnement du Parc, faisant partie d'un même territoire touristique, notre commune, dont les enfants scolarisés fréquentent en majorité le collège et le lycée d'Apt est de plus en plus tournée vers ce territoire.

Avec nos associations

Leur calendrier arrive...

Ils sont motivés et volontaires, formés tant pour éteindre les feux que pour porter secours et parfois ils sauvent des vies. De tout cela vous pouvez remercier les sapeurs pompiers en achetant leur calendrier. Ils passeront des novembre et durant tout le mois de décembre à votre domicile, réservez leur le meilleur accueil.



Echanges de balles

La rencontre n'a pas eu lieu le 7 novembre entre les écoles de tennis de Dauphin, Reillanne et Cereste sur les courts de l'école de tennis de Cereste. Tout le monde était pourtant au rendez-vous, 25 participants prêts à en découdre. Mais la pluie qui s'est invitée aussi en a décidé autrement. Dommage, mais ce n'est que partie remise au 28 novembre. Tout le monde sera là, l'école de tennis est en plein essor puisque le nombre des inscrits est de 19 personnes. Un record historique pour le tennis club de Cereste ! La récompense aussi d'un travail de fond effectué par le président Foucart en direction notamment des scolaires et des jeunes.



Renseignements municipaux

Hôtel de Ville : 04.92.79.00.15 / mairie-cereste2@wanadoo.fr
Office de tourisme : 04.92.79.09.84 / otcereste@club-internet.fr
Médiathèque : 04.92.79.06.95 / mediatheque@cereste.fr

La Gazette : Directeur de Publication : Gérard Baumel
Dépôt légal à parution - Tirage 900 exp
Imprimé sur papier recyclable et bio-dégradable. - Ne pas jeter sur la voie publique
Impression : Imprimerie Mollet-Manosque - Imprim'Vert

Tout cela (se passe) ou s'est passé au village ...

Travaux communaux

Le nouveau parking est achevé



Les cérestains et les touristes pourront y stationner pour faire leurs courses, prendre un café ou déjeuner dans un des restaurants du village. Les personnes de passage pourront s'arrêter dans notre commune en toute commodité.

Les travaux du parking sont achevés. Ils font suite aux travaux de la traversée du village et en sont la conclusion. En effet, lors d'une réunion publique de présentation des travaux de la traversée en 2007 en présence des commerçants, la Municipalité avait informé de son souhait de donner plus d'espace et de sécurité aux piétons. Cela nécessairement, réduisait de quelques places les possibilités de stationnement des véhicules. D'autre part la mise en valeur de notre village pouvait inciter les touristes à s'arrêter, il était donc nécessaire de créer rapidement des emplacements et d'améliorer la signalisation des parkings et des commerces.

Le choix de la municipalité s'est porté à l'entrée Est du village sur une parcelle de terrain acquise pour la circonstance le long de l'avenue de la Romane, avec en prime, une très jolie vue sur le village médiéval. Il y aura donc une quarantaine de places, dont plusieurs pour personnes à mobilité réduite et 3 emplacements pour les camping cars de passage.

Un panneau sera mis en place vers la chapelle avec le plan de la commune et les principaux circuits de randonnées.

Ces travaux sont distincts financièrement de ceux de la traversée du village. D'un montant de 59.000 € ils font parti de la tranche 2009 de rénovation de la voirie dont le montant total est de 120.000 €.

Dès 2010 une autre tranche sera entamée sur les chemins communaux, le reste de l'avenue de la Romane, le moulin. Ces travaux seront étendus notamment aux chemins dégradés par les intempéries et pour lesquels, en raison de l'arrêt de catastrophe naturelle une subvention de 22.000 € a été allouée.

Reconstruction du mur du jardin de l'église
Partiellement effondré suite aux pluies diluviennes et aux intempéries qui ont fait partout dans la commune des dégâts, le mur de soutènement de ce jardin a été rebâti dans les règles de l'art par l'entreprise de maçonnerie ACAME. Une aide exceptionnelle de 30% a été accordée à la Mairie pour cette opération.



11 Novembre, armistice de la Grande Guerre



Un groupe de poilus cérestains

Dans chaque village de France, dans ces 36000 communes qui constituent le tissu de notre territoire, des hommes ont été mobilisés pour la grande guerre. Beaucoup sont restés sur le front et le nombre de victimes a été effroyable. 1 400 000 morts, 4 millions de blessés et d'invalides. Nul ne fut épargné, aucune famille, aucun village, aucune ville. Ce conflit a marqué durablement les esprits et les mémoires. Les derniers acteurs de cette guerre disparus, il reste le souvenir d'un sacrifice national dont on célèbre encore avec ferveur l'anniversaire Monsieur Jean Dumonceau, dont la famille est originaire de Cereste, est un photographe de talent, auteur de plusieurs reportages et diaporama. Il a présenté pour le 11 novembre dans la vitrine de l'ancien cabinet infirmier (et ancienne maison de la presse) à l'angle du cours Aristide Briand et de la rue de la poste une exposition de quelques photos de cette époque. Des photos jaunies, mais dont la charge émotionnelle forte va droit au cœur. Ce sont les ultimes témoignages humains de cette guerre.

Mode d'emploi pour prévenir les cambriolages



La gendarmerie a tenu fin octobre une réunion d'information et de prévention pour aider les citoyens à lutter contre les cambriolages. L'auditoire était fourni mais pourtant sans excès ; il faut sans doute y voir le signe que les Cérestains ne se sentent pas spécialement menacés. Cela est tout de même une bonne chose. Néanmoins, les personnes présentes auront pu apprécier les efforts particuliers des services de la gendarmerie qui par la voix du lieutenant Alexia Lhenry commandant la communauté de brigades Forcalquier-Cereste ont prodigué durant une heure conseils et conduites à tenir en cas de cambriolages. Insistant sur le rôle essentiel de l'entraide entre voisins, sur la vigilance citoyenne, sur des comportements prudents face au porte à porte et aux démarcheurs, mais aussi sur d'évidents conseils de bon sens qui font parfois cruellement défaut. Le lieutenant Lhenry assisté du gendarme Garagnon et du Maire n'a érudé aucune question et a pleinement rempli sa mission. Ce qui transparait dans cette démarche, c'est la volonté de proximité des gendarmes, qui ont assuré les personnes présentes de leur soutien, de leur disponibilité pour de simples demandes d'informations, de conseils, mais aussi pour protéger les personnes et les biens, notamment à travers l'opération "sécurité vacances". En cas de départ prolongé, la gendarmerie peut, si la demande en est faite, veiller sur les habitations.

Les novis



Samedi 24 octobre, le jour même de son cinquantième anniversaire Francis Tchoulhadjian a décidé de faire une chose importante et qui engage son avenir. En effet il s'est présenté à la Mairie en compagnie de Marie-José Castelli et a déclaré devant la nombreuse assistance à Monsieur le Maire vouloir la prendre pour épouse, ce à quoi Marie-José a consenti aussi. Un évident bonheur a alors traversé la salle des mariages ou l'on notait dans l'assistance émue un oncle et une tante fort connus des Cérestains, Francois et Jeannine Tchoulhadjian. Nous souhaitons à ce couple beaucoup de bonheur.

Retour sur le salon d'automne



Le salon d'automne a tenu cette année encore toutes ses promesses par la qualité des œuvres exposées. Une qualité qui chaque année s'enrichit davantage et que l'on peut résumer ainsi. C'est de mieux en mieux ! De nombreuses personnes ont visité l'exposition et le vernissage où un grand nombre d'artistes était présent a connu un franc succès.

À vos pinceaux

Concours de peinture de Cereste et ses arts.
Lieu d'expo : la maison Salvador du 05 au 13 décembre. Vernissage le 5 décembre à 16h30.
Un thème unique : "l'arbre".
Dépôt des œuvres jusqu'au 04 décembre auprès de Catherine Musso-Reynier, 06 70 49 31 93
Prix de la municipalité, prix du jury.

La page mag

Le CCAS s'installe au centre médico social

Déjà investi par des professions para-médicales, cabinet dentaire, prothésiste, cabinet infirmier, cabinet de kinésithérapeutes, le nouveau centre, situé rue du bicentenaire, est désormais aussi ce lieu social, voulu par la municipalité. Divers organismes vont se retrouver pour faciliter les démarches des personnes qui en expriment le besoin.



L'équipe du CCAS

Et en premier chef, c'est le CCAS qui a pris possession de son nouveau local. Ses membres tiendront désormais une permanence le 1er mardi et le 3ème jeudi du mois de 10 à 12 h de préférence sur rendez-vous. Durant ces plages horaires vous pourrez joindre les membres du CCAS au 04 92 74 77 32, le reste du temps sur la ligne de la mairie au 04 92 79 00 15. Conformément au souhait de Gérard Baumel, président du CCAS, ce local est destiné à assurer un examen serein des dossiers par les membres du CCAS. Les bureaux de la Mairie ne présentaient pas toujours les strictes conditions d'une parfaite confidentialité souvent chères aux personnes en demande d'aide.



Le CCAS, rappelons le, est le bras armé social de la municipalité. Il instruit les dossiers d'aide sociale : Allocation Personnalisée d'Autonomie, allocation compensatrice, hébergement en établissement, les demandes de couverture maladie universelle (CMU). Il étudie les dossiers de RSA pour

orienter les personnes vers la CAF, la MSA ou vers pôle emploi. Plus encore, il recense les personnes isolées et fragiles en cas de canicule ou de grand froid.

Un bilan très encourageant

Le bilan 2009 qui a été présenté lors de la dernière réunion de cet organisme est très positif. Citons pêle-mêle, l'aménagement du nouveau local et un mode de fonctionnement assurant efficacité et discrétion, 6 réunions du conseil d'administration, une participation à la sélection des logements communaux, une aide exceptionnelle aux familles en difficultés pour la cantine et les voyages scolaires, de nombreuses visites à domicile durant les jours de canicule, une journée de collecte de vêtements avec et au profit de la croix rouge d'Apt. Une collaboration avec cette même Croix rouge aptésienne pour permettre aux personnes en difficulté d'avoir accès à l'épicerie sociale et une toute récente collecte de jouets organisée le 13 novembre à la salle des fêtes, toujours avec le soutien de la Croix rouge.

Il peut apporter des aides exceptionnelles et en cette fin d'année, il est l'organisateur de la distribution de colis aux personnes âgées et du repas annuel des anciens de la commune. Les membres du CCAS sont au nombre de 8 (Mireille Albanese, Line Arnaud, Mauricette Auguste, Yves Bienboire, Claudie Blengino, Marie-Françoise Gourmand et Michel Hameau). La vice-présidence est assurée à plein temps par madame Laura Pollet, le président en est Gérard Baumel et le secrétariat est assuré par madame Ghyslaine Bressand.

Les colis et repas des aînés

Concernant les colis, comme chaque année, toute personne âgée de 65 ans et résidant dans la commune y a droit sans en faire la demande. Par contre, on peut choisir entre le colis ou le repas qui aura lieu cette année le dimanche 10 janvier à la salle des fêtes. Dans ce cas seulement, si vous avez 65 ans et que souhaitez opter pour le repas, alors il faut se faire inscrire en Mairie. Vous trouverez ci-dessous un coupon réponse qui vous permettra de le faire.

Il faut simplement le ramener ou le faire parvenir en Mairie avant le 05 décembre. Pour ceux, plus jeunes ou ne résidant pas dans la commune qui souhaitent accompagner un bénéficiaire du repas, il suffit de s'inscrire à la Mairie au tarif de 20€. Ceux qui préfèrent recevoir un colis seront visités par les membres du CCAS que vous aurez peut être ainsi l'occasion de mieux connaître.

Un pôle social et une nouvelle assistante sociale

Pensé pour être un lieu pluri-fonctionnel, le local du CCAS sera aussi mis à la disposition pour tous services sociaux qui solliciteraient un local équipé et discret. C'est déjà le cas pour une équipe d'infirmières mobiles du centre hospitalier de Digne



Audrey Guittet

qui recevront leurs patients une demi journée tous les 15 jours. Et enfin et c'est une bonne nouvelle, ce local recevra aussi la nouvelle assistance sociale du secteur qui y tiendra permanence régulière les 2ème et 4ème mercredi du mois de 9h à 12 h sur rendez vous à prendre au 04 92 75 06 01.

Cette nouvelle assistante attachée au centre médico social de Forcalquier dont elle dépend prend son premier poste au sortir de l'école. Agée de 22 ans Audrey Guittet découvre donc avec l'enthousiasme de la jeunesse sur le terrain ses nouvelles fonctions. La vocation d'assister les gens lui est venue dès le collège avec la rencontre d'une assistante sociale. Audrey Guittet apprécie de travailler et de recevoir les gens dans un local adapté, ce n'est pas toujours le cas. Les cérestains apprécieront aussi d'avoir enfin une assistante sociale à Cereste et ce de façon régulière.

Coupon réponse pour le repas des aînés du dimanche 10 janvier 2010

Monsieur / Madame

accompagnants

participeront au repas des aînés le 10 janvier 2010 salle des fêtes.

Formulaire à découper et à retourner à la mairie avant le 5 décembre